

Merci d'envisager le don par testament à la Maison St-Raphaël. Votre legs nous aidera à concrétiser notre vision : que chacun puisse vivre sa vie dans l'humanité et la dignité, jusqu'à la fin.

Voici quelques exemples de libellés, que vous pouvez imprimer, envoyer à votre notaire ou à votre avocat, ou mettre de côté jusqu'au bon moment.

Veillez noter que notre nom légal est « Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël ». Vous pouvez également indiquer notre numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 819997693 RR 0001.

Vous pouvez nommer le résidu de votre succession en totalité ou en proportion, en indiquant des pourcentages. Le résidu désigne ce qui reste après le paiement des impôts et des frais administratifs et l'attribution aux héritiers de leurs legs particuliers ou proportions. L'avantage est qu'en cas de changement à votre situation, vous n'aurez pas à modifier votre testament, puisque la proportion restera la même.

Exemple : « *Je donne le résidu de ma succession (ou __ % du résidu de ma succession) à la Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël, numéro d'organisme de bienfaisance 819997693 RR 0001.* »

Vous pouvez indiquer un montant précis.

Exemple : « *Je donne la somme de ____ \$ à la Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël, numéro d'organisme de bienfaisance 819997693 RR 0001.* »

Vous pouvez donner un bien précis, comme des titres.

Exemple : « *Je donne [insérer le nombre] actions de la société XYZ à la Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël, numéro d'organisme de bienfaisance 819997693 RR 0001.* »

Il est suggéré d'inclure une clause de pouvoir de modification si vous souhaitez que votre don soit affecté à un projet ou à un usage particulier.

Exemple : « *Si, au moment de l'acceptation du don, l'affectation souhaitée des fonds n'est plus pratique ou réalisable, le conseil d'administration de la Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël est par la présente autorisé à déterminer une autre utilisation qui reflète au mieux l'esprit et l'intention du don.* »

*** Lorsque vous préparez votre testament, vous devriez consulter un notaire ou un avocat pour vous assurer que vos volontés ont une valeur juridiquement contraignante.**

Si vous avez des questions ou souhaitez nous faire part de vos intentions, veuillez communiquer avec nous au 514 736-2001, poste 307.